

## Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

## 1.1. Identificateur de produit

## CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

dénomination chimique: trichlorure de fer

Numéro CAS: 7705-08-0

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit chimique

Utilisation appropriée: intermédiaire, produit chimique de procédé, catalyseur

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr./Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam./Irrit. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

## Pictogramme:





Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/

aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de

travail.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après

maninulation

manipulation.

Conseils de prudence (Intervention):

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver

abondamment à l'eau et au savon.

P301 EN CAS D'INGESTION: P330 Rincer la bouche.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH208: Peut produire une réaction allergique. Contient: dichlorure de nickel

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: trichlorure de fer, dichlorure de nickel

## 2.3. Autres dangers

### Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange. Corrode les métaux en présence d'eau et d'humidité. Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales répondant aux critères PBT (persistant/bioaccumulatif/toxique) ou aux critères vPvB (très persistant/très bioaccumulatif). Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Caractérisation chimique

FeCl3

trichlorure de fer

Numéro CAS: 7705-08-0 Numéro-CE: 231-729-4 Acute Tox. 4 (par voie orale) Skin Irrit. 2

Eye Dam. 1 H318, H315, H302

technique

Ingrédients soumis à réglementation

trichlorure de fer

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0 Produit: **CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE** 

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

```
Teneur (W/W): >= 75 % - <= 100
                                              Acute Tox. 4 (par voie orale)
                                              Skin Irrit. 2
            Numéro CAS: 7705-08-0
                                              Eve Dam. 1
            Numéro-CE: 231-729-4
                                              H318, H315, H302
dichlorure de fer
           Teneur (W/W): > 0 % - < 1 %
                                              Met. Corr. 1
            Numéro CAS: 7758-94-3
                                              Acute Tox. 4 (par voie orale)
            Numéro-CE: 231-843-4
                                              Eye Dam. 1
                                              Aquatic Chronic 3
                                              H290, H318, H302, H412
dichlorure de manganèse
           Teneur (W/W): > 0 % - < 1 %
                                              Acute Tox. 3 (par voie orale)
           Numéro CAS: 7773-01-5
                                              Eye Dam. 1
           Numéro-CE: 231-869-6
                                              STOT RE (Cerveau) 2
                                              H318, H301, H373
           Substance avec limite d'exposition
           professionnelle EU
trichlorure de chrome
           Teneur (W/W): > 0 % - < 0,2 %
                                              Acute Tox. 4 (par voie orale)
           Numéro CAS: 10025-73-7
                                              Skin Sens. 1
           Numéro-CE: 233-038-3
                                              Aquatic Chronic 2
                                              H302, H317, H411
           Substance avec limite d'exposition
           professionnelle EU
dichlorure de cuivre
           Teneur (W/W): > 0 % - < 0,1 %
                                              Acute Tox. 4 (par voie orale)
            Numéro CAS: 7447-39-4
                                              Acute Tox. 4 (par voie cutanée)
            Numéro-CE: 231-210-2
                                              Skin Irrit. 2
                                              Eye Dam. 1
           Substance avec limite d'exposition
                                              Aquatic Acute 1
           professionnelle EU
                                              Aquatic Chronic 2
                                              Facteur M - aigüe: 10
                                              H318, H315, H312, H302, H411, H400
dichlorure de nickel
```

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

Teneur (W/W): > 0 % - < 0,1 % Acute Tox. 3 (Inhalation - poussière)

Numéro CAS: 7718-54-9 Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro-CE: 231-743-0 Skin Irrit. 2

Resp. Sens. 1
Substance avec limite d'exposition Skin Sens. 1

professionnelle EU

Skin Sens. 1

Muta. 2

Carc. 1A (Par inhalation) Repr. 1B (foetus)

STOT RE 1

STOT RE (Système respiratoire) 1 (Par

inhalation)
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
Facteur M - aigüe: 1
Facteur M - chronique: 1

H315, H334, H317, H372, H341, H350i, H360D,

H372, H301 + H331, H400, H410

Les limites de concentrations spécifiques

STOT RE 2: 0,1 - < 1 % STOT RE 1: >= 1 % Skin Sens. 1: >= 0,01 % Skin Irrit. 2: >= 20 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

#### 3.2. Mélanges

Non applicable

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

irritation des yeux et des voies respiratoires, irritation cutanée, Symptômes allergiques

Dangers: L'utilisation pour l'usage prévu et dans les conditions appropriées ne comporte pas de danger

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: poudre d'extinction

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: eau

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Température limite: > 200 °C Substances dangereuses: chlore

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:

L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales. Eviter l'action directe de l'eau. Le produit lui-même n'est pas combustible; définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Eviter la formation de poussières.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Neutraliser à la chaux.

Pour de grandes quantités: Ramasser à sec. Eliminer le matériel contaminé selon les prescriptions

en vigueur.

Résidus: Eliminer avec de l'eau.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Maintenir les récipients hermétiquement clos. Veiller à une aspiration/ventilation appropriée sur les équipements de transformation

Protection contre l'incendie et l'explosion:

La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD), Polyéthylène basse densité (PELD), Matière plastique renforcée fibres de verre (GRP), émaillé(e)(s), caoutchouté, acier au carbone (acier), verre

Autres données sur les conditions de stockage: Protéger de l'humidité.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

7646-85-7: chlorure de zinc

VME 1 mg/m3 (MAK (CH)), Fumée respirable

VME 1 mg/m3 (MAK (CH)), Fumée respirable

7705-08-0: trichlorure de fer

VME 1 mg/m3 (MAK (CH)), fraction inhalable

mesuré comme: fer (Fe)

page: 8/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

10025-73-7: trichlorure de chrome

VME 0,5 mg/m3 (MAK (CH)), fraction inhalable

mesuré comme: chrome (Cr)

7718-54-9: dichlorure de nickel

VME 0,05 mg/m3 (MAK (CH)), fraction inhalable

mesuré comme: comme le nickel

#### **PNEC**

Une PNEC n'a pas pu être dérivée car la substance n'a pas montré d'effets toxiques lors des études réalisées dans sa gamme de solubilité. Dans l'état actuel de nos connaissances, aucun effet négatif pour l'environnement n'est attendu.

La PNEC n'est pas dérivée pour la voie orale, car aucune accumulation dans les organismes n'est attendue.

#### **DNEL**

travailleur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 2,8 mg/kg

travailleur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, Inhalation Aucune DNEL n'a été dérivée.

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 1,4 mg/kg

consommateur:

Exposition à court et long terme - effets systémiques, Inhalation Aucune DNEL n'a été dérivée.

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 0,28 mg/kg

consommateur:

Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale: 20 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables. Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés inorganiques (p.ex. EN 14387 Type B) Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: équipement respiratoire autonome

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1):

chlorure de polyvinyle (PVC) - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: solide

Etat physique: cristallin(e), poudre

Couleur: vert à noir Odeur: piquant(e)

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

Point de fusion:

ne s'applique pas

Point d'ébullition: 315 °C

(1.013,25 hPa)

Données bibliographiques. Se décompose par chauffage.

température de sublimation: 304 °C

(1 bar)

Données bibliographiques.

Inflammabilité: pas facilement inflammable (Directive 92/69/CEE, A.10)

Limite inférieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Limite supérieure d'explosivité:

Pour les solides non applicable pour la classification et l'étiquetage.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

Point d'éclair:

Non applicable, le produit est un

solide.

Décomposition thermique: > 200 °C

chlore

(200 g/l, 20 °C)

Valeur du pH: 1

(OCDE-Ligne directrice 122)

Viscosité, cinématique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Viscosité dynamique:

Non applicable, le produit est un

solide.

Solubilité dans l'eau: Données bibliographiques.

744 g/l (0 °C)

Solubilité (quantitative):

480 g/kg

(20 °C)

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -4

(24 °C)

Pression de vapeur: 1 mbar

(20 °C)

Densité: 2,89 g/cm3

(25 °C)

Données bibliographiques.

densité de vapeur relative (air):

Le produit est un solide non volatile.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: 3,3 µm (D10, ISO 13320-1)

35,3 μm (D90, ISO 13320-1) 11,7 μm (D50, ISO 13320-1)

Distribution granulométrique: à granulation fine -

#### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: Compte tenu de sa structure, le

produit est classé comme non

explosible.

sensibilité aux chocs:

Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au

choc.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant (UN Test O.1 (oxidizing solids))

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

#### Corrosion des métaux

Corrode les métaux en présence d'eau et d'humidité.

### Autres caractéristiques de sécurité

Densité apparente:

env. 1.000 kg/m3

pKA:

Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

hygroscopie:

hygroscopique

Adsorption/eau - sol:

Etude non nécessaire pour des

raisons scientifiques

Tension superficielle:

Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est

attendue.

angle de repos: 64°

(Test de migration (laboratoire d'essai des

matériaux))

Vitesse d'évaporation:

Le produit est un solide non volatile.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Corrosion des

Corrode les métaux en présence d'eau et d'humidité.

métaux:

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation de chlorure d'hydrogène (HCI) par contact avec l'eau.

## 10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité atmosphérique.

#### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: eau, bases fortes

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

Produits de décomposition dangereux: Chlorure d'hydrogène composés de métaux, gazs acides, chlorures

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

Données expérimentales/calculées:

DL50 souris (par voie orale): > 300 - < 630 mg/kg

(par inhalation): L'étude n'est pas nécessaire.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: Irritant. (test BASF)

Les données sont relatives à une solution de substance diluée dans l'eau.

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: dommage irréversible (test BASF)

Les données sont relatives à une solution de substance diluée dans l'eau.

## Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Données expérimentales/calculées:

souris: non sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données relatives à : dichlorure de nickel

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. La substance peut entrainer une sensibilisation du système respiratoire. Classement-UE

.

#### mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes sur les bactéries. La substance n'a pas eu d'effet mutagène sur une culture de cellules de mammifères. La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes lors de tests sur mammifères.

page: 13/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

#### cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Les informations disponibles ne donnent aucune indication sur un possible effet cancérigène.

#### toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Aucune étude exploitable n'est disponible pour la toxicité pour le développement. La structure chimique n'entraîne pas de soupçon particulier sur un tel effet.

### Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut provoquer des lésions rénales, après ingestion répétée de grandes quantités. Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut, après ingestion répétée de grandes quantités, provoquer des lésions hépatiques.

### Danger par aspiration

L'étude n'est pas nécessaire.

suite à une seule exposition.

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

page: 14/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Dans l'état actuel des connaissances, pas d'effet négatif pour l'environnement attendu. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Le produit peut entrainer des variations de pH.

Invertébrés aquatiques:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (5 min) 500 mg/l, boue activée (autre(s), aquatique)

Effets chroniques sur poissons:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

Evaluation de la toxicité terrestre:

Pas de données disponibles.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): Non applicable aux substances inorganiques

Données sur l'élimination:

non applicable

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Par réaction avec l'eau, la substance est très rapidement hydrolysée.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse):

t<sub>1/2</sub> 4,15 - 34 min, (calculé(e), pH 7)

Ce produit n'a pas été testé intégralement. Les données ont été déduites en partie d'autres produits de structure ou composition similaire.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Ne s'accumule pas de façon notable dans les organismes.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

#### Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): < 20 (28 j), Cyprinus carpio (Méthode OCDE 305) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Pas de données disponibles. Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 12.7. Autres effets néfastes

#### Résultats de la PMT et de l'évaluation vPvM

La substance n'est pas incluse dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés PMT/vPvM.

#### Indications complémentaires

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

La substance/ le produit peut agir par halogénation et contribuer ainsi à la valeur AOX.

#### Autres informations sur l'écotoxicité:

L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées. Compte tenu de la valeur du pH du produit, il est en règle générale nécessaire de procéder à la neutralisation des eaux usées avant leur introduction en station d'épuration.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Peut être introduit dans une station d'épuration biologique.

Les prescriptions administratives locales relatives au traitement des eaux usées doivent être respectées.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## **Transport terrestre**

ADR

Numéro ONU ou numéro UN1773

d'identification:

Nom d'expédition des CHLORURE DE FER III ANHYDRE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: E

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro UN1773

d'identification:

Nom d'expédition des CHLORURE DE FER III ANHYDRE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

## Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN1773

page: 17/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

Nom d'expédition des CHLORURE DE FER III ANHYDRE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 8

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

<u>Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche</u> Non évalué

## **Transport maritime**

## Sea transport

IMDG	IMDG

Numéro ONU ou numéro UN 1773 UN number or ID UN 1773

d'identification: number:

Nom d'expédition des CHLORURE DE UN proper shipping FERRIC
Nations unies: FER III ANHYDRE name: CHLORIDE,
ANHYDROUS

Classe(s) de danger pour 8 Transport hazard 8

le transport: class(es):
Groupe d'emballage: III Packing group: III

Dangers pour non Environmental no

l'environnement: Polluant marin: hazards: Marine pollutant:

NON NO

Précautions particulières à EmS: F-A; S-B Special precautions EmS: F-A; S-B prendre par l'utilisateur: EmS: F-A; S-B

## <u>Transport aérien</u> <u>Air transport</u>

## IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro UN 1773 UN number or ID UN 1773

d'identification:

Nom d'expédition des CHLORURE DE UN proper shipping FERRIC

Nations unies: FER III ANHYDRE name: CHLORIDE, ANHYDROUS

Classe(s) de danger pour 8 Transport hazard 8

le transport: class(es):

Groupe d'emballage: III Packing group: III

Dangers pour Un marquage Environmental No Mark as l'environnement: dangereux pour hazards: dangerous for the

dangereux pour hazards: dangerous for the l'environnement environment is

n'est pas needed

page: 18/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

nécessaire

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucun connu Special precautions for user:

None known

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau.

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

page: 19/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0
Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

Il convient de respecter les prescriptions suisses suivantes lors de l'emploi de cette substance / préparation dans le cadre professionnel:

- Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et art. 1 let. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Acute Tox. 4 (par voie orale) Skin Corr./Irrit. 2 Eye Dam./Irrit. 1 Skin Sens. 1

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Skin Sens. sensibilisation de la peau Skin Irrit. Irritation de la peau

Eye Dam. Des lésions oculaires graves

Met. Corr.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Aquatic Chronic

Danger pour le milieu aquatique - chronique

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu Resp. Sens. Sensibilisation des voies respiratoires Muta. Mutagénécité sur les cellules germinales

Carc. Cancérogénicité

Repr. Toxicité pour la reproduction

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

Date / mise à jour le: 15.08.2025 Version: 7.0

Date / Version précédente: 03.01.2011 Version précédente: 6.0

Produit: CHLORURE FERRIQUE ANHYDRE

(ID Nr. 30042332/SDS\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 20.10.2025

H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Cerveau)à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H312	Nocif par contact cutané.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350i	Peut provoguer le cancer par inhalation
H360D	Peut nuire au foetus
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
H301 + H331	Toxique par ingestion ou par inhalation.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses, vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.